

Nos objectifs, nos publics

"Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou de trouble de santé invalidant."

Loi du 11 février 2005 - article 114

Nos missions

Handi'cnam a pour rôle, dans la mesure de ses possibilités et de ses moyens, de trouver des solutions justes et appropriées pour aider les élèves et agents du cnam et de son réseau en situation de handicap.

C'est la mission Handi'cnam qui centralise et instruit les demandes de temps majorés et [aménagement pour études et examens](#) du centre d'enseignement de Paris. Elle conseille les centres régionaux du Cnam.

Nos publics

La mission Handi'cnam accueille et accompagne, dans le cadre de leur formation ou de leur emploi, les personnes en situation de handicap fréquentant le Conservatoire.

Si vous êtes élève du Cnam à Paris et que vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à [nous contacter](#). **Attention !** Pour les auditeurs des centres régionaux, vous devez vous adresser au référent du CNAM régional.



/**/ body{ font-size:0.813em; } /**/



<https://handi.cnam.fr/nos-objectifs-nos-publics-653796.kjsp?RH=1397199026043>